

<i>C.R. affiché en mairie</i>	
<i>du</i>	<i>au</i>
<i>Mention vue pour certification.</i> <i>Le Maire,</i>	
<i>Chantal LABROSSE</i>	

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009
(art. L. 2121 – 25 C.G.C.T.)

Présents : Mmes LABROSSE, HEBERT, CARBONNEAU,
MM. PIERREL, MALESSARD, EXTIER, VANDROUX, ALLEMAND,
KLEIN, REGUILLON, BRIDE, GIRARD, CHATOT, THOREMBEY,

REGAZZONI, MARINE,

Excusés : Mme POCHARD (procuration à M. GIRARD), M. BONNEVILLE (procuration à M. ALLEMAND).

MM. BRIDE et CHATOT sont élus secrétaires de séance.

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de traiter également avec les questions diverses les deux points suivants qui revêtent une importance mineure, dans le sens où ils ne requièrent pas un examen préalable :

- Budget général : décision modificative pour l'intégration comptable des dépenses réalisées en 2009 sous mandat du SIDEC (opération d'ordre sans impact sur l'équilibre budgétaire) ;
- Photocopieur mairie (1^{er} étage) : le copieur en place n'est plus réparable ; il peut être remplacé par un appareil d'occasion – de technologie très récente – garanti 5 ans, à des conditions avantageuses.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le traitement de ces deux points avec les questions diverses.

1. Travaux forestiers : fixation du programme 2010 (devis O.N.F.) :

Approbation à l'unanimité des propositions suivantes :

- Goudronnage route forestière du Mont Orgier (dépendance d'entretien estimée à 5.500 € HT) ;
- Entretien piste de Crance (dépendance estimée à 1.500 € HT) ;
- Suivi technique des travaux ci-dessus par l'ONF (150 € HT suivant devis) ;
- Travaux sylvicoles, de maintenance et d'élagage (programme estimé à 21.200 € HT, dont 9.200 € d'investissement et 12.000 € de fonctionnement) ;
- Aide technique de l'ONF au montage et suivi de dossier de subvention pour la parcelle 26 (200 € HT suivant devis).

2. Marchés à bons de commandes pour les travaux de voirie et de signalisation horizontale du Groupement de commandes des communes de la région d'ORGELET : avenant n°1 pour modification du C.C.A.P. (article 5-1 sans objet / retenue de garantie) :

En qualité de coordonnateur du Groupement de commande, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, suivant le choix des communes du groupement réunies en commission le 10 décembre 2009, de simplifier le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) des marchés conclus avec les entreprises SJE (travaux de voirie) et GIROD LINE (signalisation horizontale).

Cette simplification consiste à rendre sans objet le paragraphe 5-1 du C.C.A.P., relatif à l'application des retenues de garantie. Elle est envisageable compte tenu du niveau de complexité limité des travaux concernés, et en même temps souhaitable, eu égard à la multiplicité des « petites » commandes émises régulièrement par les 18 communes.

3. Réalisation d'une étude sur le stationnement des véhicules au centre ville d'ORGELET :

Cette étude, notamment induite par le projet d'aménagement de la Place au Vin, doit déboucher sur des propositions d'organisation du stationnement, à partir d'une analyse de l'existant et des projets d'urbanisme. Elle intégrera aussi la situation du stationnement en zone industrielle.

Le Conseil Municipal approuve unanimement la réalisation de cette étude pour un coût de 3.800 € H.T.

4. Tarifs communaux 2010 :

Sur proposition de la commission des finances réunie le 3 décembre 2009, le Conseil Municipal fixe à l'unanimité (sauf le désaccord de M. REGUILLON sur les droits de place), comme suit, les tarifs communaux de l'année 2010 :

TARIFS 2010

BATIMENTS

<u>Salle des mariages</u>	demi-journée ou soirée	ETE *	46 €	
		HIVER*	53 €	
	journée pleine	ETE *	67 €	
		HIVER*	78 €	
	Associations locales		gratuit	
	<u>Grenette</u>	Associations et particuliers extérieurs à Orgelet	Journée ETE *	250 €
Journée HIVER*			300 €	
Week-end ETE *		400 €		
Week-end HIVER*		500 €		
Associations locales et Comités d'entreprises d'Orgelet		Journée ETE *	100 €	
		Journée HIVER*	125 €	
Particuliers et entreprises d'Orgelet	Journée ETE *	150 €		
	Journée HIVER*	175 €		
PRIX journée supplémentaire	ETE *	80 €		
	HIVER*	100 €		
Bloc cuisine	avec vaisselle	50 €		
Podium (utilisé à la Grenette) Associations extérieures		65 €		
Associations locales		30 €		

Marie-Candide BUFFET

(Grande Salle)

Associations extérieures et particuliers	Journée ETE *	120 €
	Demi-journée ETE *	72 €
	Journée HIVER*	140 €
	Demi-journée HIVER*	84 €

TARIFS 2010

Associations locales et particuliers	Journée ETE *	60 €
	Demi-journée ETE *	36 €
	Journée HIVER*	70 €
	Demi-journée HIVER*	42 €
PRIX journée supplémentaire	Journée ETE *	40 €
	Journée HIVER*	50 €

Salle polyvalente

(Grande Salle)

Associations locales	ETE *	460 €
	HIVER*	534 €

Associations extérieures et entreprises

ETE *	750 €
HIVER*	870 €

Salle de réunion

(petite salle)

demi-journée ou soirée	ETE*	46 €
	HIVER*	53 €

Journée pleine

ETE*	67 €
HIVER*	78 €

Associations locales

gratuit

* ETE : période du 1^{er} mai au 30 septembre

CONCESSIONS CIMETIERE

Columbarium (15 ans)	482 €
Trentenaire	160 €
Caveau (4 places)	2 810 €
Caveau (2 places)	1 925 €

DROIT DE PLACE – FOIRE - MARCHÉ

Marché - Foire - mètre linéaire (gratuité de décembre à mars inclus)	0.50 €
Perception minimale	4.10 €
Vente camion outillage	75 €
Cirque 50 € pour 3 jours avec caution de 150 €	
Autorisation subordonnée au règlement du droit de place et dépôt de caution.	
CAMUS Yvan - poissonnier (par jour de présence)	9.00 €
PIZZAS A GOGO	9.00 €

DECHARGE DES MOULINS

Contrôle avant déchargement (réservé aux seuls travaux sur la commune qui seront à préciser)	5 € le m3
---	-----------

DIVERS

Podium (utilisation hors Grenette)	87 €
------------------------------------	------

Frais d'intervention sur le réseau d'adduction d'eau à la demande de l'abonné	25 €
--	------

TARIFS 2010

Vente compteur d'eau	72 €
Caution clé et nettoyage Grenette, Salle Polyvalente	150 €
Caution prêt sono	300 €
Chauffage église	1 030 €/an
Electricité église	566 €/an

REMBOURSEMENT SUR MATERIEL DETERIORE (cuisine Grenette)

Petit matériel (assiettes, verres, couteaux...)	1 €
Gros matériel (plateau, saladier...)	8 €

Les verres ne sont pas loués pour les vins d'honneurs.

Le montant des frais de nettoyage effectué par la Commune sera calculé au temps passé et déduit du montant de la caution.

En cas d'absence du responsable des services techniques le suivi sera assuré par l'agent de service.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Abonnement eau	10 €
Part communale /m3	1.32 €

Abonnement assainissement	14 €
Redevance assainissement /m3	1.30 €

LOYERS 2010

LOGEMENTS COMMUNAUX

Augmentation selon la variation de l'indice de référence des loyers (IRL)
correspondant au trimestre de référence du bail

GRISON Monique réf 2 ^e trim : + 1.31 %	255.49
GENOT Henri logt + garage réf 1 ^{er} trim : + 2.24 %	214.67
DORMOY Jean-Louis - REUTER Madeleine réf 1 ^{er} trim : + 2.24 %	512.83
LUGAND Jeanne réf 1 ^{er} trim : + 2.24 %	155.03
MOSCHENI Gilles réf 1 ^{er} trim : + 2.24 %	252.83
Anciennement RODRIGUEZ José vacant	
VERNIER Gérard réf 1 ^{er} trim : + 2.24 %	189.60
Maison DALOZ réf 2 ^e trim : + 1.31 %	518.61

IMMEUBLE DE BUREAU Montant H.T.

Augmentation selon indice INSEE du coût à la construction
1-BAUX COMMERCIAUX

ARICIA

Augmentation au 1/9/2010

470 € x (valeur de l'indice du 1^{er} trim 2010/1385(1^{er} trim
2007)

Valeur de l'indice
connu en
07/2010

Local 1^{er} étage vacant

. ex-ALMIS

. local total

743.39

1 077.00

TARIFS 2010

VALORIS ENVIRONNEMENT
Nouveau bail au 1/4/09
A compter du
1/4/02009
400.00

2-AUTRES

ADMR D'ORGELET
indice 1503(1^{er} trim 2009)/1497(1^{er}trim 2008) 336.57

ADMR DU REVERMONT (SIAD) idem 336.57

AUTRES BAUX COMMERCIAUX

CABAUD Aurore 298.62
Augmentation selon indice INSEE du coût de la construction : 1498 (2^e trim 2009)/1562(2^e trim 2008)

FATON Jérôme (Abattoir)
Nouveau bail au 1/10/2009
A compter du
1/10/2009
220.00

Annuels

DSSD
Selon variation de l'IRL : 2^{ème} trim 2009 +1.31 % 2 026.20
GENDARMERIE 36 948.00
TRESORERIE 8 969.59
Augmentation en janvier 2011

Acompte sur frais de chauffage 10 mois*Maison PROST*

GRISON Monique Les tarifs correspondent aux 38.11
GENOT Henri montants portés dans les baux 76.22
VERNIER Gérard 76.22

Maison Las

DORMOY Jean-Louis - REUTER Madeleine 65.00
PIETRIGA Guy 180.00
CROIX ROUGE 45.00

TERRAINS

SOCIETE DE CHASSE 105.73
Augmentation selon la variation des indices du fermage
+3.34%

ORANGE (ITINERIS)
Augmentation selon indice INSEE coût construction
(indice 3^e trim 2009 non connu à cette date)/ (1594 indice
3^e trim 2008) Selon indice
connu mi-janvier
2010

SFR
Augmentation selon indice INSEE coût construction 1 638.00
1562 (2^e trim 2008)/1435 (2^e trim 2007)

5. Budget eau - assainissement : décision modificative pour opération d'ordre (réimputation des avances de l'Agence de l'Eau) :

Les écritures d'ordre proposées par le Trésorier Municipal au titre de l'exercice 2009, et approuvées à l'unanimité par le Conseil Municipal, n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget eau - assainissement. Elles consistent à réimputer sur un compte d'emprunt des avances de l'Agence de l'Eau encaissées par erreur en 2005 sur un compte de subvention.

Concrètement, il a été décidé d'abonder les comptes du budget eau – assainissement 2009 de la façon suivante :

Investissement :

Dépenses :

Compte 1318 : + 83.800,00 €

Recettes :

Compte 167 : + 83.800,00 €

6. Budget général : décision modificative pour solde de l'opération n°200807 (création piste forestière La Fâ) :

La modification approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal consiste, sur le budget général, à abonder les crédits en dépense du compte 2315 dans l'opération d'investissement n°200807 (*création piste forestière La Fâ*), par un virement de 2.710 € pris sur le compte 020 des dépenses d'investissement imprévues.

Les crédits 2009 du budget général seront donc modifiés de la façon suivante :

Dans la section d'investissement :

Dépenses :

- Compte 2315/opération n°200807 (*création piste forestière La Fâ*) : + 2.710,00 €
- Compte 020 (dépenses d'investissement imprévues) : - 2.710,00 €

7. Information sur le projet de convention financière avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région d'Orgelet :

Pour mémoire, la commune a régularisé en 2009 le paiement de ses participations dues au titre de la station de traitement des eaux réalisée en 2002 par le syndicat intercommunal dont le siège est en mairie de Chavéria. Ces participations – soit 23.814 € correspondant aux six annuités de 3.969 € pour les années 2003 à 2008 – n'avaient jamais été mises en recouvrement par le syndicat jusqu'à présent.

Parallèlement, le titre 2009 de 3.969 € n'a pas encore été émis par le syndicat, bien que les crédits nécessaires soient prévus au budget eau-assainissement de la commune.

Le syndicat a proposé une actualisation de l'accord de 2002 prenant en compte ses charges réelles. Ainsi, il a élaboré un projet de convention, l'a soumis à la commune et l'a adopté de son côté en assemblée délibérante avant même de connaître la position de la commune sur ses diverses modalités.

Favorable au principe d'une telle convention, dans la continuité des engagements pris en 2002, le Conseil Municipal considère toutefois, à l'unanimité, qu'il y a lieu de reformuler cette convention avec le souci d'une meilleure transparence des données retenues, en s'appuyant sur des valeurs comptables vérifiables plutôt que sur des ratios toujours discutables, et avec également le souci d'un plus grand pragmatisme pour le bon fonctionnement de nos services respectifs. C'est aussi l'objectif de la négociation à poursuivre.

8. PASS FONCIER pour l'accession à la propriété : délibération de principe pour l'adhésion au dispositif :

Considérant la présentation du dispositif effectuée lors de la précédente réunion du 19 novembre 2009, par Madame Agnès MARTINET, Directrice de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), et Madame Florianne STORTZ, Directrice du Comité Interprofessionnel du Logement du Jura (CILJ), le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif PASS FONCIER jusqu'au 31 décembre 2010, dans la limite d'un plafond d'aides communales cumulées de 12.000 €, avec, dans la pleine mesure du possible, les mêmes modalités antispéculatives que celles attachées par l'Etat, dans ce dispositif, au bénéfice du régime préférentiel de TVA à 5,5% au lieu de 19,6%.

9. Location de la parcelle agricole ZM 33 à M. Claude JACQUIER (4.150 m2) et à Mme Géraldine ROMAN (13.030 m2) :

Cette location avait déjà été évoquée par le Conseil Municipal le 13 décembre 2007, et le 15 décembre 2008. Après le transfert d'activité intervenu entretemps, les intéressés ont fini par s'entendre sur une location (par la commune) de la parcelle agricole ZM 33 à raison de 4.150 m2 à M. Claude JACQUIER, dont la situation reste inchangée, et 13.030 m2 à Mme Géraldine ROMAN, nouvelle agricultrice. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

10. Dénomination d'une rue (partie détachée de l'ancien chemin de l'Épinette, vers le cimetière) :

Dans le prolongement des décisions prises au cours de la précédente réunion du 19 novembre 2009, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renommer *rue du cimetière* la partie détachée de l'ancien chemin de l'Épinette, vers le cimetière, après le transfert de voirie intervenu entre la commune et les établissements HEBERT.

11. Questions diverses :

- Budget général : Décision budgétaire modificative pour opérations d'ordre *SIDEC – Commune* : Les écritures d'ordre proposées par le Trésorier Municipal, au titre de l'exercice 2009 n'ont pas d'impact sur l'équilibre du budget principal. Elles permettent l'intégration dans la comptabilité communale de dépenses réglées sur ce budget sous mandat du SIDEC (53.310,61 €), afin de pouvoir ensuite solliciter le FCTVA pour le remboursement de la TVA acquittée. Ces dépenses ont trait à l'éclairage public du lotissement *Mont Teillet* (20.041,24 €), et à l'éclairage public de la route de Moutonne – R.D.2 (33.269,37€).

Concrètement, il a été décidé à l'unanimité d'abonder les comptes budgétaires concernés de la façon suivante :

Investissement :

Dépenses :

Compte 2315 (chapitre 041) : + 53.312,00 €

Recettes :

Compte 16875 (chapitre 041) : + 25.290,00 €

Compte 2380 (chapitre 041) : + 28.022,00 €

- Photocopieur mairie (1^{er} étage) : Le copieur en place, acheté en 2003 à l'entreprise PERONO, n'est aujourd'hui plus réparable (RICOH aficio 1018). Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le remplacer par un appareil d'occasion CANON IR 2270REC – de technologie très récente – garanti 5 ans, aux conditions avantageuses proposées par l'entreprise PERONO, soit 40,00 € HT de location par mois et un coût de maintenance de 0,0058 € HT par copie (consommables, hors papier et agrafes, inclus).
- Droit de Prémption Urbain : La commune n'a pas exercé son D.P.U. sur les déclarations d'intention d'aliéner les parcelles bâties AC 260 et AC 261.
- SICTOM : Information de M. VANDROUX sur la dernière réunion syndicale pendant laquelle ont été signalées diverses études en cours sur la redevance pour personne seule, la redevance en prélèvement automatique, et la redevance incitative. Globalement, les redevances 2010 subiront une hausse de 2,2%.
- Carrefour giratoire sur la RD 470 à l'entrée d'ORGELET : M. MALESSARD fait savoir qu'il a interrogé les services du Conseil Général sur la remise en état des espaces verts de la commune, ainsi que sur les limites des compétences respectives du département et de la commune. Des fossés sont à couvrir ; la forme du pli de terrain pour éviter l'aveuglement des phares reste à assouplir ; l'aménagement d'une place de stationnement pour véhicule de service, sur l'anneau du rond-point, serait également judicieux pour d'évidentes raisons de sécurité. Toutes ces questions devront trouver réponse sur les prochains comptes-rendus des réunions de chantier hebdomadaires. Si nécessaire, des contacts devront être pris avec la direction desdits services départementaux sur tous ces points très importants.

- Projet de maison médicale : Information sur la commission travaux-urbanisme du 17 décembre 2009. Le Dr CLAVEL se retire du projet sans motivation de son choix, qui ne remet pas en cause la détermination des autres professionnels de santé.
- Présentation des vœux à la population : Rendez-vous confirmé le vendredi 8 janvier 2010, à 18H30.

La séance est levée à 23 heures 20.

Fait le 22 décembre 2009.

Les secrétaires de séance

Pour le Maire empêché
la 1^{ère} Adjointe,

Alain BRIDE

Patrick CHATOT

Anne HEBERT